

Notes critiques sur le document intitulé *La Maison Robichaud de Néguaac Un bref aperçu historique* par Fidèle Thériault (Sept. 1998)

remis à M. Jean Daigle le 5 décembre 1998

Je vais traiter chaque item séparément et dans l'ordre présenté

1. Présentation

- Cette maison appartenait à Otho Robichaud et il l'a légué à Louis, son fils, à sa mort en 1824 (voir testament).
- Cette maison fut désignée Maison Otho Robichaud suite à une décision de Patrimoine N-B en reconnaissance de son constructeur Otho Robichaud (voir plaque de reconnaissance - 1996 et désignation - 1994).
- l'étude de curetage ne remet pas en question cette désignation, au contraire elle l'a confirme. Le fait que l'allonge date de 1855 élimine tout doutes puisque la maison originale était construite en bois sciées à la main et l'allonge à la scie ronde, Otho ayant eu un moulin en 1789 (Maurice Basque - Hommes de pouvoir - 1996), en plus du four à pain qui à eux seuls, confirment que c'est la maison Otho Robichaud.
- l'étude de curetage confirme que la maison n'a pas été contruite en deux parties, au contraire.
- l'explication incontournable sur les différents clous, soit les clous coupés et les clous forgés est reliée à la méthode de construction. Les planches furent placées verticalement et non horizontalement. La raison est que des planches sciées à la main (scie de galetteau) sont toutes de différentes largeurs donc il est pratiquement impossible de casser les joints, d'où la raison de les mettre vertical et ensuite faire l'autre moitié de la même façon. En faisant ainsi, tu utilises tes clous à ta disposition comme le côté ouest de clous forgés et tu continues jusqu'à temps qu'il n'y en a plus. Une fois sur l'autre moitié, il utilisa des clous forgés et coupés et non exclusivement des clous coupés, tel que décrit par monsieur Thériault. Sur le côté sud en particulier, il y a beaucoup de clous forgés sur le haut du mur, ce qui laisse sous-entendre qu'il a manqué de clous coupés et a dû se procurés des clous forgés n'ayant aucun moyen de se les procurer localement. Les clous coupés tels qu'utilisés par Otho sur toute sa maison, à l'exception des murs inténieurs, étaient disponible à Boston vers les années 1780 et Otho y trafiquait souvent (voir Maunice Basque - Hommes de pouvoir - 1996). Tel qu'indiqué par Bernard Leblanc du Musée Acadien de Moncton et inscrit dans le livre L'Acadie de Maritimes, ces clous existaient à l'époque. Aussi, M. Donald Boudreau du Village historique acadien souligna à tous présents lors de l'étude que lorsqu'on tente de dater une maison, le personnage y est pour beaucoup, dans le sens est-ce qu'il aurait été en mesure de se procurer ces matériaux de construction et dans le cas de Otho Robicchaud, la réponse est toujours oui.

2. La maison d'Otho Robichaud

Le fait qu'aucune correspondance et autres documents démontre qu'il s'est construit une maison est une preuve à l'appui qu'il l'aurait construite tôt après l'achat du droit de terre de Pierre Loubert. C'était donc un fait accompli. Une autre preuve est qu'il appartena un moulin a scie vers 1789, donc l'aurait construite avant 1789 soit entre 1781 et 1789. Un autre fait en support de ceci est qu'il est historiquement im possible qu'Otho Robichaud et son fils Louis, tous deux juges de paix et capitaine de milice en plus d'être des marchands prospère et marguillier en plus dans le cas d'Otho Robichaud, des notables acadiens, qu'ils auraient demeurés toutes leurs vies pratiquement, soit jusqu'à l'âge de 60 ans pour Louis, dans une maison de fortune et probablement construite en bois rond vers 1765 par un réfugié de déportation, Pierre Loubert.

Assumer le contraire est un manque de respect pour nos ancêtres.

3. L'emplacement de la Maison Otho Robichaud

Vous connaissez très bien cette carte, monsieur Daigle. Celle-ci confirme que la maison Otho Robichaud était sur son site en 1793. Cette carte est la carte d'arpentage de Sproul, rattaché à son rapport de la même date (voir l'écriture) et aussi il est évident qu'une partie manque au document losqu'on regarde le côté gauche où seulement le bout de phrases demeurent et qui aurait contenu le reste des tractes de terre, constant avec son rapport. Le fait que le papier appartenait probablement à Millidge, un arpenteur du gouvernement à cette époque, confirme aussi que cette carte date de 1793.

Les quatres points noirs sont la maison qu'il acheta de Pierre Loubert, la grange, le magasin et la boulangerie. La chapelle fut construite vers 1800, soit 7 ans après cette carte.

4. La carte de la page 5 - Carte de concession APNB

Cette carte date après 1910, l'année où Louis Agapit Godin hérita de la maison de Louis Agapit Robichaud à sa mort à cette date. La preuve est le nom donné au Ruisseau Robichaud, soit Godin que ce dernier changea après qu'il en pris possession. Cette carte n'a donc aucune valeur pour votre étude!

5. Louis Robichaud

- Otho Robichaud légua la maison actuelle à Louis, son fils en 1824. Lorsque Louis légua cette maison à son fils Louis Agapit, il dit très clairement «and improvements» lorsqu'il qualifie ses batiments qu'il lègue. Il n'y a aucune preuve que Louis construit une maison et compte tenu du court laps de temps, relativement parlant, prouve qu'Otho serait celui qui l'aurait construite, soit immédiatement après l'achat de la propriété de Loubert en 1781. Ceci, encore une fois explique pourquoi il n'y a jamais eu de documents découverts pour l'indiquer étant un fait accompli tôt dans sa présence à Néguaac.
- La carte de Bayfield n'a aucune valeur historique dans le contexte de cette étude. Bayfield est connu des historiens. Celui-ci était un anti-catholique et à chaque fois qu'il arrivait près d'un endroit où se trouvait une église ou une chapelle catholique, il sautait par-dessus (Bernard Leblanc, Musée acadien de Moncton et Maurice Basque, La chaire d'études acadiennes de L'U de M.). La preuve de ceci est que non seulement la maison d'Otho Robichaud n'est pas dans le portrait mais la chapelle non plus et encore moins son voisin Jean Savoie (voir les lignes de divisions des terres, page 8)
- La carte de la page 9 n'a aucune importance pour cette étude non plus. Elle date de 1876 et mentionne la maison de Prudent Robichaud. Aucun Prudent Robichaud n'a appartenu la maison Otho Robichaud.

6. L'érosion du rivage

Ce paragraphe est véridique à l'exception qu'il aurait fallu ajouter que «la maison qu'Otho Robichaud acheta de Pierre Loubert a lui aussi «disparu, rongé par les vagues».

7. Conclusion

- La carte de 1837 nous dit rien, tel qu'indiqué auparavant.
- le témoignage de Vénérande est très suspect et encore une fois cite Maurice Basque qui lui cite la tradition orale, une tradition déjà invalidée par notre premier document.
- monsieur Thériault semble se fier toujours sur cette tradition de la chapelle qui a été invalidée par notre rapport et le curetage.
- la chapelle fut abandonnée vers 1843 (voir preuves à l'appui dans notre document)
- la date de la notre église est 1843 et non 1848. (voir notre document)
- Louis aurait construit une maison à la main vers 1848, alors qu'il avait 59 ans, un homme d'une famille de «notables acadiens» et qu'il existait des moulins à scie depuis 1789, n'est pas plausible, voir même impossible.

8. Autres

J'aimerais souligné ici que le document attaché à l'étude était une réflexion de ma part que j'ai soumis en 1995 à monsieur Thériault pour ses commentaires. Il m'a appelé par la suite pour me demander quoi faire avec et je lui avais dis à l'époque de le détruire puisque c'était seulement des idées que je mijotais et que mon vrai rapport excluait cette thèse que la Maison Otho Robichaud était celle de Pierre Loubert. Il me rassura qu'il le détruirait et j'en ai même pas une copie moi-même. Ce fut toute une surprise de voir ça sur la liste de documents. J'ai avisé monsieur Burley par écrit le 26 octobre 1998 lui demanda de me retourner le document ou le détruire, tel que convenu avec monsieur Thériault mais je n'ai eu aucune réponse.

9. Conclusion de mes notes critiques

Ce document a très peu de valeur historique. Il contient presque aucune référence à l'exception des cartes et celles-ci sont d'aucune valeur à l'exception de la carte d'arpentage que celui-ci dit qu'elle date de 1810, alors que nous savons tous qu'elle date de 1793. Ma position est simple; «Otho Robichaud a construit cette maison peu après l'achat du droit de terre de Pierre Loubert en 1781. Il avait les ressources pour le faire et son statut l'exigeait, tel qu'expliqué auparavant dans ce document». C'est la seule conclusion possible.

Fernand Robichaud [signé]